CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2004 PROCES-VERBAL

Présents:

Mme ELIAS

MM. PANIER, VANCRAYENEST, TREPAGNE, LEFFLEUR, NISET, PONCELET, MERCKEN, DE GROOTE, AFANO, EMMANUELIDIS, HUBERT, POLMANS, HAULET, BERG, BOURGUEIL, TAMO et SURAIN

Excusés:

MM. JOSPIN, MANSET

Approbation du Procès verbal 20 janvier 04 Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Dossier ONSS : réductions structurelles et Maribel social : dernière situation Le remboursement relatif aux 3 premiers trimestres 2003 devrait être régularisé par l'ONSS très prochainement. Les montants seront d'abord versés au Fonds Maribel social qui les versera ensuite à chaque ETA.

Pour l'avenir des réductions structurelles, le système SINE proposé pour le secteur des ETA serait abandonné en faveur d'une autre piste : donner le statut ACS aux travailleurs handicapés mais cette information n'est pas encore officielle. Les représentants des Ministres Vandenbroucke et Demotte devraient confirmer ou infirmer cette information lors de la prochaine rencontre.

AWIPH : le point Subsides immobiliers

Rappel : le Ministre Detienne a obtenu pour les ETA un prêt en équipement de 5 millions d'euros. Or, les demandes en équipement des ETA n'ont atteint que 3 millions d'euros environ.

Le groupe de travail de l'EWETA qui s'est penché sur ce dossier a proposé au représentant du Ministre Detienne de transformer les 2 millions, encore non réservés, à des subsides immobiliers.

Pour réaliser cette opération, le gouvernement wallon doit accepter de voter la transformation d'un prêt sans intérêt en une subvention.

L'AWIPH qui nous soutient dans cette demande doit présenter une note dans ce sens au Cabinet. Ce dernier demande de faire apparaître également dans cette note la compensation budgétaire que l'AWIPH doit retrouver dans un autre budget pour couvrir la subvention de 2 millions d'euros. M. Jaspard, gestionnaire des subsides à l'investissement à l'AWIPH, serait sur une piste de solution qui couvrirait l'AWIPH au moins pour 2 ans.

Cette note devrait passer au Comité de gestion de l'AWIPH du mois de mai 04.

Parallèlement à cette proposition ponctuelle, lors des rencontres sur ce dossier avec le Cabinet et l'AWIPH, a été évoqué la possibilité d'ouvrir un chantier sur la révision de l'arrêté relatif aux investissements en ETA.

L'EWETA propose donc de continuer cette réflexion avec le groupe de travail déjà mis en place.

En ce qui concerne les mandats hypothécaires, on sait que l'AWIPH a demandé, suite à une requête de la cour des comptes, une hypothèque de 1er rang aux ETA dans les prêts accordés.

Ce point aussi devra être réanalysé dans le cadre d'une refonte complète de l'Arrêté Investissements. Jusqu'à présent, seules 5 ETA ont introduits une demande dont 2 qui ont fournis les documents relatifs à l'hypothèque de 1er rang.

Concernant la Loterie Nationale : pas encore de décision. Une rencontre est prochainement prévue entre M. Nicaise du Cabinet Detienne et le Cabinet Van Cauwenberghe pour répondre à la demande des ETA, à savoir, ramener ce subside à son ancien système.

Présentation et vote pour les candidatures reçues aux postes suivants :

Comité de gestion et Conseil d'Avis de l'AWIPH, candidatures pour représenter l'EWETA

Candidatures reçues pour le Comité de Gestion : 2 candidats à nommer

MM. Niset et Emmanuelidis

Résultats du vote en séance : 19 voix pour M. Niset

18 voix pour M. Emmanuelidis Les 2 candidats sont nommés.

Candidatures reçues pour le Conseil d'Avis : 1 candidat à nommer

M. De Groote et Mme Henrotte

Résultats du vote en séance : 14 voix pour M. De Groote

4 voix pour Mme Henrotte

M. De Groote est nommé pour ce poste.

Fonds Maribel social, un mandat à pourvoir

Aucun candidat ne s'est présenté.

Le CA propose de faire une alternance avec les candidatures du Fonds de Sécurité d'Existence. En clair, un candidat de ce Fonds pourrait aussi assumer un mandat au Fonds Maribel social.

Bureau de l'EWETA

Pour le poste de vice-président, la candidature de M. Emmanuelidis est proposée.

Le CA accepte cette candidature comme vice-président à l'unanimité.

Pour le poste de trésorier, aucune candidature ne s'est présentée.

Un appel est à nouveau lancé auprès des administrateurs.

On demande à M. Bourgueil, représentant du Hainaut au bureau de l'EWETA, de lancer l'appel en fédération du Hainaut.

Il est admis, pour une question de simplification administrative auprès de Moniteur Belge que les fonctions au sein du bureau (président, vice-président et secrétaire) sont renouvelées au 16 mars 2004.

Proposition d'actions aux pouvoirs politiques avant les élections

Pour rappel, le CA du 20 janvier avait mandaté le bureau pour développer l'action «Emploi» à mener par l'EWETA avant les prochaines élections régionales.

M. Laurent, président de l'AWIPH, a initié un groupe de travail sur la problématique du quota dans les ETA. Le compterendu du 5 mars de ce groupe de travail est annexé au présent PV pour information.

A ce stade, des contacts ont été pris avec M. Defourny, celui-ci accepte d'être la caution scientifique de notre action. Il présentera ainsi son étude demandée par le Cabinet Detienne sur notre secteur plus particulièrement sur l'aspect coût d'un travailleur en ETA pour l'Etat belge.

Par ailleurs, on sait que 348 demandes d'emplois des ETA ont été refusés par l'AWIPH faute de limitation du quota. Ces 2 constations seront mises en corrélation.

L'idée est de sensibiliser le monde politique à ce constat. On propose les Ministres Van Cauwenberghe et Kubla.

Pour le lieu d'action, on propose l'aéropôle de Charleroi qui accueille déjà 3 ETA avec quelques 600 travailleurs sur les 4000 que compte le site. On propose pour la visite des lieux, un tour en hélicoptère.

Le débat serait donc centré sur le potentiel d'emploi dans notre secteur et le frein des quotas. Mais nous devons rendre ce débat le plus accessible possible au grand public et donc insister plus sur la création d'emplois des plus faibles.

Il faut se présenter comme une force économique avec un potentiel rentable qui ne coûte rien aux deniers publics. Le problème c'est que les ETA sont mises trop souvent dans le même sac que des institutions qui elles sont coûteuses. Le message que nous devons faire passer également, c'est de montrer que nous avons changé de mission, les ETA ne sont plus une alternative à de l'occupation.

Notre force est que nous fonctionnons avec 30 % de subsides et 70 % sont issus de notre propre production.

Les autres sujets comme le quota valide, le quota cadre handicapé, CCT 26, etc... sont des problèmes internes à notre secteur qui devront être négociés avec le nouveau Ministre de tutelle car aux yeux du grand public, ces problèmes sont trop techniques et peu connus.

A moyen terme, dès que le nouveau Ministre sera en place, il faudra donc avoir un débat interne avec l'AWIPH sur les quotas notamment. Il faudra préparer un cahier de revendication à cet effet.

A court terme, nous devons développer l'action dans laquelle les ETA sont fortes, à savoir, la création d'emplois. Le CA donne son aval pour poursuivre dans cette voie.

Résumé de notre plan d'action :

- Objectifs à court terme : plan emploi
- Objectifs à moyen terme : révision de l'Arrêté de subventionnement des ETA (quota interne, encadrement, dispositif de maintien ((ex : impossibilité de remplacer un travailleur malade), CCT 26, prime de compensation)) et subsides à l'investissement.
- Objectifs à long terme : relation avec les entreprises traditionnelles (action vis-à-vis de l'UWE), encrage des ETA dans l'économie sociale.

Résultats de l'enquête de satisfaction

Vu que la moitié des ETA n'ont pas répondu encore à la partie «Manifeste» et ¼ n'ont pas répondu non plus à la partie «Enquête de satisfaction», un rappel a été lancé hier auprès des ETA. L'appel est lancé également auprès des administrateurs présents.

Divers

Assemblée générale statutaire du 18 juin 2004

Celle-ci doit se tenir cette année dans la province de Hainaut, elle aura lieu dans l'ETA Le Relais de la Haute Sambre à Lobbes.

Elle sera organisée sur une journée complète. Le matin, un débat et l'après-midi, l'AG statutaire.

Le débat du matin portera sur l'encrage des ETA dans l'économie sociale. Vu que notre secteur n'est pas situé clairement à ce niveau-là, il apparaît important aujourd'hui plus que jamais de se positionner car notre secteur est dans une position inconfortable. Sans ces réponses claires, le secteur n'est jamais nulle part en matière d'aides comme la SOWECSOM et le Fonds d'économie sociale durable.

Pour le débat, des orateurs comme M. Luickx, ancien administrateur du Fonds d'intégration flamand, Mme Tricot de la FGTB seront invités pour un débat contradictoire.

MM. Defourny ou Coipel ou Drèze seront invités sur les aspects juridiques.

Le CA donne son accord pour cette proposition d'organisation de l'AG.

Travail en équipe

On propose de remettre sur pied la commission sociale.

Cotisation EWETA

2 ETA membres ont contesté la base de calcul des cotisations à cause des travailleurs pris en considération même si ceux-ci sont en maladie.

Le bureau a eu l'occasion de donner son avis, celui-ci estime que le système de cotisation ne doit pas être modifié vu que l'EWETA n'a pas la possibilité de distinguer les malades de longue durée dans les chiffres communiqués par l'AWIPH. Monsieur Poncelet demande que ce mode de calcul puisse être réexaminé pour ne pas payer pour des travailleurs qui ne sont pas au travail mais d'augmenter d'autre part, le montant de la cotisation de base par travailleur.

Il est rappelé que même si une autre procédure de calcul est appliquée depuis cette année 2004 (procédure entérinée par l'AG statutaire du 13 juin 2003), la base de prise en compte des travailleurs n'a pas changé. L'EWETA se base toujours comme elle le fait depuis des années, sur les chiffres fournis par l'AWIPH et arrêtés au 30 juin de l'année qui précède. Le nombre de travailleurs a donc toujours pris en compte la catégorie intitulée «autres» reprenant notamment les malades de longue durée. Il s'agit, en fait, des travailleurs repris au registre du personnel.

Cette question sera reportée en AG statutaire du 18 juin 04.

Cotisation formations

Il est rappelé que la participation financière des ETA aux formations par travailleur et par journée de formation est fixée à 10 euros pour tout type de formation. La régularisation sera faite en fin d'année pour chaque ETA ayant inscrit des travailleurs aux formations.

En ce qui concerne une réclamation pour frais de formation portant sur l'année 2003, le bureau a refusé la demande d'une ETA vu que ces frais ne peuvent plus être remboursés par l'AWIPH vu le délai écoulé. Pour 2004, l'EWETA devra, par contre, repréciser les frais qui pourront être pris en charge.

Prime de fin d'année

L'AWIPH sera réinterpellée pour demander d'étaler la PFA dans son subside sur 4 trimestres.

- G. NISET, Président
- P. DE GROOTE, Secrétaire

retour au sommaire des PV